

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 avril 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Julie Thérien.

Des contribuables et des journalistes sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procèsverbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-04-119 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

2022-04-120 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-121 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 mars 2022.

Note au procès-verbal :

Dépôt d'un procès-verbal de correction de la séance extraordinaire tenue le jeudi 19 décembre 2019 et plus particulièrement de la résolution 2019-12-530 « Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation ». Le nom inscrit à la résolution ne correspond pas au nom devant être inscrit pour la demande de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation. Le nom de référence « Caron » a donc été modifié pour « Duffy ».

2022-04-122 Nomination d'un directeur général et greffier

Considérant que monsieur Jean-Marie Gauthier est nommé directeur général et greffier par intérim depuis le 1^{er} mars 2022 ;

Considérant que le contrat de monsieur Gauthier a une durée déterminée soit du 28 février 2022 au 23 février 2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De nommer monsieur Jean-Marie Gauthier, à titre de directeur général et greffier de la Ville de Gracefield.

La présente nomination est faite selon les termes et conditions négociés entre les parties, tel projet de contrat ayant déjà été déposé devant le comité plénier et tous étaient unanimement d'accord à cet effet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

2022-04-123 Adoption des comptes municipaux / Mars 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de mars sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 095 423,92 \$.

- Salaires nets: 124 682,68 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 26410 à 26455 pour un montant de 597 187,58 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1095 à 1147 pour un montant de 156 758,12 \$
- Liste des prélèvements : no 1933 à 1995 pour un montant de 216 795,54 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-124 Engagement de dépenses / Avril 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'avril 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	1 080,52 \$
Brigade incendie	8 200,00 \$
Loisirs et bibliothèque	998,99\$
Urbanisme	441,77\$
Travaux publics	4 752,83 \$
Aqueduc / Égouts	2 697,99 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-04-124.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-125 Don à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la 6^{ème} édition du souper gastronomique de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau se déroulera le samedi 28 mai prochain à 17h30 ;

Considérant que les fonds recueillis lors de cet événement permettent de contribuer à l'achat d'équipements médicaux pour notre région ;

Considérant que les derniers équipements demandés consistent en un échographe portable pour l'hémodialyse, ainsi qu'un AIRVO 2 en inhalothérapie au coût de 12 000,00 \$;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser un don de 350,00 \$ pour la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-126 Renouvellement de l'adhésion annuelle de la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion annuelle à titre de membre de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG);

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield procède au renouvellement à titre de membre de l'adhésion annuelle de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau, pour un montant de 210.00\$, plus les taxes applicables pour l'année 2022.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-127 Autorisation – Inscription au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Considérant que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 15 au 17 juin 2022 inclusivement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 754,52 \$ afin de permettre à mesdames Julie Thérien et Jacqueline Boucher de participer au congrès annuel de l'ADMQ.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et subsistances soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-128 Embauche journalier permanent – Travaux publics

Considérant qu'un poste de journalier a été affiché à l'interne et qu'un employé ayant les compétences nécessaires a postulé pour ledit poste ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'accorder le poste de journalier permanent à l'employé 32-0062, étant l'employé ayant les compétences et le plus d'ancienneté.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi soient celles édictées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-129 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Ville désire se joindre à ce regroupement ;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

Que la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Que le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-130 Nomination au poste de commis de bureau

Considérant qu'un poste de commis de bureau a été affiché à l'interne et qu'un employé ayant les compétences nécessaires a postulé pour ledit poste ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'accorder le poste de commis de bureau à l'employé 70-0005, étant l'employé ayant les compétences et le plus d'ancienneté.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2022-04-131 Entériner l'embauche d'un commis comptable

Considérant l'offre d'emploi pour combler le poste de commis comptable ;

Considérant la recommandation du comité personnel;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de madame Chantal Tremblay au poste de commis comptable à compter du 28 mars 2022.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 2.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-132 Demande de participation au projet des communautés accueillantes

Considérant que les gouvernements municipaux du Canada ainsi que d'autres paliers de gouvernement ont des responsabilités en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle majeur à jouer dans le combat contre le racisme, la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition des municipalités inclusives et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004 ;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) endosse l'Appel à une coalition des municipalités inclusives et encourage ses membres à s'y joindre ;

Considérant l'intérêt de la ville de Gracefield d'être l'hôte dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du projet pilote d'immigration agricole pour l'Outaouais qui a été déposé au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) par la MRC de Pontiac le 31 mars 2022 ;

Considérant que le projet a pour objectif de mettre en place un service d'accueil et d'établissement de personnes immigrantes et issues de la diversité ethnoculturelle sur le territoire des MRC de l'Outaouais visant leur établissement durable dans le domaine agricole ;

Considérant que le projet favorisera la pleine participation à la vie collective des personnes de toutes origines établies en région par la mise en œuvre d'actions visant la concertation et la sensibilisation du milieu d'accueil ;

Considérant que parmi les facteurs décisifs d'intégration à une communauté, le soutien politique des municipalités locales et l'accueil de la communauté jouent un rôle clé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la ville de Gracefield s'engage à se joindre à la Coalition des municipalités inclusives, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence ;

Que ces engagements communs et le plan d'action de la ville feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la ville;

Et que le maire et la direction générale soient mandatés du suivi et de l'application de la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-133 Autorisation - Inscription pour le programme de directeur municipal agréé - formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec

Considérant la possibilité de cours de certification en ligne de l'ADMQ;

Considérant l'offre de 6 cours en ligne afin d'obtenir le diplôme de *Directeur municipal agréé* (DMA) ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 3 990,00 \$ plus les taxes applicables afin de permettre à mesdames Julie Thérien et Jacqueline Boucher de participer à la formation de directeur municipal agréé offerte par l'ADMQ.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2022-04-134 Achat de manteaux pour les employés de l'administration et les membres du conseil

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de manteaux pour les employés permanents de l'administration.

Les membres du conseil désirent également acquérir des manteaux, mais ils payeront les frais eux-mêmes pour leur achat.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-135 Proclamation de la semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la <u>Semaine nationale de la santé mentale</u>, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-136 Vente de garage pour la saison estivale 2022

Considérant qu'au fil des années, des ventes de garage ont lieu sur le territoire de la Ville de Gracefield, suite à un permis émis par le service de l'urbanisme ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que les ventes de garage soient tenues ainsi que les marchés aux dates suivantes pour la saison 2022 :

- 24, 25 et 26 juin 2022
- 29, 30 et 31 juillet 2022
- 2, 3 et 4 septembre 2022

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-137 Appui moral Coop Bouchette - pour réitérer la pertinence et l'importance d'un commerce de proximité pour la vie du cœur d'un village

Considérant que le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de Bouchette souhaite obtenir l'appui moral de la Ville de Gracefield pour réitérer la pertinence et l'importance d'un commerce de proximité pour la vie du cœur d'un village ;

Considérant que la Coopérative administre le dépanneur de Bouchette depuis 2017 ;

Considérant que le secteur de l'économie sociale au Québec rassemble la totalité des entreprises collectives (les coopératives, les organismes à but non lucratif ou les mutuelles) qui ont des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale ;

Considérant que la Coopérative de solidarité de Bouchette est un créateur d'emploi dans sa municipalité ;

Considérant que la Coopérative de solidarité de Bouchette travaille à implanter de nouveaux services pour sa communauté ;

Considérant que la Coopérative de solidarité de Bouchette est un point de vente important de produits agricoles locaux en tout genre ;

Considérant que la Coopérative de solidarité de Bouchette dessert la population locale et les villégiateurs de la municipalité et même des alentours ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De démontrer l'appui de la ville à la poursuite des activités courantes et futures de la Coopérative de solidarité de Bouchette.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-138 Autorisation de signature électronique

Considérant la distance à parcourir pour la signature de contrats avec certains bureaux de notaires ;

Considérant qu'il y a maintenant l'option d'approuver les contrats par signature électronique pour certains dossiers ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser de signer électroniquement les dossiers de la Ville de Gracefield.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents relatifs aux dossiers notariés pour et au nom de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Considérant les offres d'emploi au département des travaux publics pour un opérateur et des journaliers saisonniers ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser les embauches suivantes aux postes identifiés :

- Monsieur Richard Charron, opérateur ;
- Monsieur Benoit Courchesne, 1er journalier saisonnier;
- Monsieur Samuel Vallières, 2ème journalier saisonnier;
- Monsieur Alexandre Lauriault, 3ème journalier saisonnier;
- Madame Séléna Cousineau, journalière aux loisirs pour la période du 4 au 29 juillet 2022 inclusivement.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-140 Autorisation - Bourse de mérite scolaire 2022

Considérant la sollicitation pour des bourses de mérite scolaire reçue de l'école du Cœur-de-la-Gatineau ;

Considérant l'importance de soutenir et encourager les jeunes de notre communauté dans la poursuite de leur projet de vie ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser deux (2) bourses de mérite scolaire au montant de 250,00 \$ chacune, pour un ou une étudiant (e) de la Ville de Gracefield pour l'année 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 14 février 2022 ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 14 février 2022 ainsi que deux consultations des employés sur le projet de règlement qui se sont tenues les 31 mars et 6 avril 2022 ;

Considérant que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 avril 2022 ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 217-2022 « Code d'éthique et de déontologie des employés ».

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES PRÉSENTS

2022-04-142 Vente de terrain situé sur la rue Lacroix

Considérant que la réforme cadastrale a changé le tracé de la rue Lacroix ;

Considérant que ces changements sont néfastes pour trois propriétés ;

Considérant que les 3 propriétaires ont manifesté leur intention de régulariser la situation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield autorise la vente de chacune des parties de terrains pour régulariser chaque propriété au montant de 1,00 \$ chacune. Les propriétaires assumeront tous les frais reliés à la vente du terrain.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

Qu'une copie de la présente résolution ainsi que les étapes à suivre pour régulariser la situation soient envoyées aux propriétaires suivants :

- Monsieur Marc Martin, matricule 4006-17-8981

- Madame France Pilon et monsieur Stéphane Roy, matricule4006-38-2697
- Madame Odette Laveault et monsieur Benoit Allard, matricule 4006-38-8759

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-143 Autorisation de paiement – Services comptables Michaud

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture GRA-2022-017 au montant de 2 067,50 \$ plus les taxes applicables à Services comptables Michaud (9254-6167 Québec inc.).

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-04-144 Autorisation de dépenses pour le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant que le congrès annuel de la COMBEQ se tiendra du 21 au 23 avril 2022 inclusivement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 320,00 \$ afin de permettre à madame Raymonde Tremblay de s'inscrire au congrès annuel de la COMBEQ.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et de subsistances soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire de son siège, il est présentement 19 h 19.

Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 218-2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'exmunicipalité de Wright dans la Ville de Gracefield pour permettre la classe « habitation » (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 170

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre donne un avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro 218-2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex-municipalité de Wright dans la Ville de Gracefield afin d'ajouter la classe « habitation » (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 170.

2022-04-145 Autorisation partage des frais – Ajout d'usage

Considérant qu'un seul ajout d'usage dans la même zone est demandé par trois propriétaires ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser de partager le frais de 1500,00 \$ entre les 3 demandeurs.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège, il est présentement 19 h 21.

2022-04-146 Prolongement de l'offre de service Consultant AC

Considérant l'offre de service de Consultant AC;

Considérant que les besoins de l'urbanisme nécessitent une prolongation du contrat ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'accepter l'offre de prolongation du contrat jusqu'au 14 avril 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt de projet de règlement - Règlement 219-2022 (SQ 2021-005), modifiant le règlement SQ 2017-005 Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Ville de Gracefield

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 219-2022 (SQ 2021-005), modifiant le règlement SQ 2017-005 Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Ville de Gracefield.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay se retire de son siège, il est présentement 19 h 23.

2022-04-147 Embauche d'un préposé à l'urbanisme temporaire pour la saison estivale 2022

Considérant les orientations du conseil pour l'inspection des rives ;

Considérant que le département de l'urbanisme est achalandé en saison estivale ;

Considérant que monsieur Danik Tremblay a travaillé au département de l'urbanisme à l'été 2021 et qu'il a envoyé une lettre d'intention pour la saison 2022 ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Danik Tremblay à titre de préposé à l'urbanisme temporaire pour une période de 12 semaines pour la saison estivale 2022.

Que monsieur Danik Tremblay soit nommé, comme personne chargée de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soient conférés à monsieur Danik Tremblay les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et de signer les permis et certificats ;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l'échelon 2.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège, il est présentement 19 h 24.

2022-04-148 Projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » 26 logements – Secteur urbain - Application du Règlement 180-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme, le 4 avril 2022 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet de l'organisme « Logement en santé » pour le projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » et recommande aux membres du Conseil de la Ville de Gracefield de poursuivre les démarches, le tout selon le règlement 180-2018, règlement ayant pour objet « Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Considérant que l'organisme « Logement en santé » a déposé diverses documentations auprès des membres du Conseil de la Ville de Gracefield depuis déjà quelques années pour le projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » ;

Considérant que ce projet est essentiel pour la Ville de Gracefield et représente un potentiel pour les personnes de 45 ans et plus et personnes à mobilités réduites ;

Considérant que ce projet représente deux bâtiments ayant au total 26 logements ;

Considérant que « Logement en santé » est propriétaire de lots suivants pour la concrétisation de ce projet :

- 5410571: 653.8m - 5410577: 1188.5m - 5410580: 538.7m - 5410590: 1937.1m

Considérant la résolution du Comité organisationnel du 7 mars 2022 et du 22 mars 2022 que le président Robert Bergeron demande à la Ville de Gracefield de procéder aux diverses étapes en vertu du règlement 180-2018 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, soit d'aller de l'avant dans le projet : « Logement en santé » pour le projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » en suivant les diverses applications du règlement 180-2018, règlement ayant pour objet « Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-149 Remboursement – Frais de vidange septique

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le remboursement des frais d'urgence pour la vidange septique plus les intérêts pour 3 contribuables ayant des fosses scellées.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

2022-04-150 Demande de soumissions par invitation écrite pour l'achat d'un camion demi tonne 4 X 4

Considérant la nécessité de procéder à la recherche de prix pour l'achat d'un camion demi tonne 4 X 4 ;

Considérant qu'un appel d'offres par soumissions sur invitation est nécessaire pour l'achat d'un nouveau camion ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, pour aller en appel d'offres par soumissions sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion demi tonne 4 X 4.

Cette dépense sera imputée par crédit-bail.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

2022-04-151 Abrogation de la résolution 2013-09-319 – Autorisation de dépenses – M. André Glaude

Considérant que la ville de Gracefield a une résolution autorisant le paiement annuel à M. André Glaude pour utiliser une partie de sa propriété afin d'avoir accès au Lac Pémichangan pour la mise en place de tuyau et d'une pompe à eau pour arroser la patinoire sur le chemin Alie ;

Considérant que la Ville de Gracefield utilise maintenant un autre moyen pour arroser la patinoire sur le chemin Alie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'aviser M. Glaude de la fin de notre entente en lui envoyant la présente résolution ainsi que le dernier paiement pour l'année 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2022-04-152 Fête des voisins

Considérant qu'Espace MUNI invite les municipalités à organiser la « Fête des voisins » le 4 juin 2022 ;

Considérant que les objectifs de l'activité sont de permettre aux citoyennes et aux citoyens de mieux connaître leur voisinage, de permettre la création de liens de solidarité entre voisines et voisins, de permettre la création d'un sentiment accru de sécurité dans la communauté et d'encourager la participation citoyenne ;

Considérant que la Ville souhaite organiser cette activité dans le secteur Northfield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser un montant de 1000,00 \$ plus les taxes applicables pour l'organisation de la « Fête des voisins » qui se déroulera le samedi 4 juin 2022 à la caserne incendie du secteur Northfield.

Que la dépense totale soit imputée au poste budgétaire # 02 70110 499.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-153 Location du parcours ludique - La légende oubliée

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu une soumission de l'entreprise Parcours ludique pour l'installation d'un parcours sur le territoire de la Ville du 24 juin 2022 au 24 juillet 2022 ;

Considérant que la soumission comprend : les panneaux de jeux, le montage, le démontage et l'application mobile ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite offrir une nouvelle activité sur son territoire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 8 000,00 \$ plus les taxes applicables pour la location du parcours.

Que la dépense totale soit imputée au poste budgétaire # 02 70110 499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-154 Embauche du Groupe Kloda – activités estivales.

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu des soumissions de l'entreprise Groupe Kloda pour l'installation et la désinstallation des jeux gonflables pour le 24 juin 2022, le 1^{er} juillet 2022 et le 23 juillet 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser un montant de 6670.00 \$ plus les taxes applicables pour l'embauche du Groupe Kloda. Que la dépense totale soit imputée au poste budgétaire # 02 70110 499.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-155 Tournoi de golf 2022

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite organiser un tournoi de golf sous la forme de quatuor meilleure balle au Domaine de l'Île Patry dans le but de minimiser les dépenses reliées au camp de jour 2022 ;

Considérant que le terrain est disponible le 10 septembre 2022 ;

Considérant que le coût pour participer au tournoi sera de 60,00 \$ par personne pour le golf et le souper et 25.00 \$ le souper seulement;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser la réservation du Domaine Patry à Bouchette pour le tournoi de la Ville de Gracefield le 10 septembre 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2022-04-156 Achat d'une remorque k trail galvanisé – Service des loisirs

Considérant que Hors-bord Lafontaine a déposé une soumission pour une remorque k trail galvanisée : modèle 72 x 144 VTT-T au montant de 4 675,00 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que l'ancienne remorque a subi des dommages lors d'un accident survenu en janvier 2022 et que les assurances ont accepté de verser une indemnisation de 2 168,90 \$ pour la remplacer;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de la remorque chez Hors-bord Lafontaine au prix de 4 675,00 \$ plus les taxes applicables. Que la dépense soit imputée à 50 % aux postes budgétaires suivants : # 02 70130 725 et # 02 70150 725.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents nécessaires auprès du fournisseur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-157 Achat d'une remorque fermée modèle STK22095-PA69101

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à se doter d'une remorque fermée pour faciliter le déplacement et l'entreposage des fournitures du service des loisirs ;

Considérant que la Ville a reçu deux soumissions de la part de fournisseurs ;

Considérant qu'Attache-remorques de Gatineau offre une remorque de 7 x 16 TE2 au prix de 13 407.38 \$ plus les taxes applicables, étant le plus bas soumissionnaire ;

Considérant que la dépense a été incluse dans le plan triennal de 2022 à 2024 pour l'acquisition d'une telle remorque ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à procéder à la signature de tous les documents nécessaires pour l'acquisition de la remorque chez Attacheremorques Gatineau au prix de 13 407.38 \$ plus les taxes applicables.

La dépense sera imputée au fonds de roulement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-158 Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) – Caisse Desjardins de Gracefield

Considérant que la Caisse Desjardins de Gracefield contribue au développement durable des communautés via le Fonds d'aide au développement du milieu;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite réaliser des projets qui présentent des impacts positifs à long terme au sein de la communauté ;

Considérant que les projets suivants cadrent dans les priorités d'investissement du FADM : Un jardin dans ma Ville, le parcours ludique et l'implantation de jeux d'eau au parc des loisirs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs, madame Roxanne Marois à déposer une demande auprès de la Caisse Populaire Desjardins Gracefield via le Fonds d'aide au développement du milieu pour les trois projets suivants : Un jardin dans ma Ville, le parcours ludique et l'implantation de jeux d'eau au parc des loisirs.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-159 Autorisation de dépenses – Régie des alcools, des courses et des jeux

Considérant que la Ville de Gracefield tiendra plusieurs activités durant la saison estivale ;

Considérant qu'il y aura des boissons alcoolisées à vendre lors des activités suivantes : Fête Nationale, Fête du Canada et Festival d'été ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs madame Roxanne Marois à remplir une demande de permis de réunion en ligne pour toutes les activités aux dates suivantes : 24 et 25 juin 2022, 1^{er} juillet 2022 et 22, 23 et 24 juillet 2022.

D'autoriser un montant de 277,50 \$ non taxable pour ladite demande qui sera payée par la carte de crédit visa Desjardins et imputée au poste budgétaire # 02 70 110 670.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-160 Autorisation de lancer des appels d'offres pour le département des loisirs

Considérant que la Ville de Gracefield a obtenu des subventions dans le cadre de deux programmes gouvernementaux, soit une du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour l'implantation de jeux d'eau au parc des loisirs, la seconde du ministère du Développement économique Canada dans le cadre du programme Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour la rénovation extérieure de la bibliothèque ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à procéder aux appels d'offres suivantes en lien avec les deux projets :

- 1. Appel d'offres sur invitation pour le puits artésien (crépine).
- **2.** Appel d'offres en soumission publique pour l'implantation de jeux d'eau et les aménagements.
- 3. Appel d'offres sur invitation pour les rénovations prévues.
- **4.** Contrats de gré à gré.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2022-04-161 Autorisations de dépenses Fête Nationale et Fête du Canada

Considérant que la Ville de Gracefield organise la Fête Nationale le 24 juin 2022 et la Fête du Canada le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant qu'il faut planifier la commande de feux d'artifice et la main-d'œuvre avec des pyrotechniciens pour les deux évènements; **Considérant** que la Ville a prévu dans son budget un montant de 9 600,00 \$ pour l'organisation des feux d'artifice ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser un montant de 9 600,00 \$ plus les taxes applicables, soit 8 000,00 \$ pour l'achat des feux d'artifice et 1 600,00 \$ pour la main-d'œuvre auprès de l'entreprise Glitchs (Ben Bélanger).

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs avec cet achat.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-04-162 Adoption – Règlement 215-2022 « Pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Gracefield »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et le dépôt ainsi que la présentation du projet de règlement 215-2022 à la séance ordinaire du 14 mars 2022 ;

Considérant qu'une copie du règlement 215-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard 24h avant la séance ordinaire du 11 avril 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 215-2022 « Pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Gracefield ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-163 Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge

Considérant que par sa résolution 2019-05-160, la Ville de Gracefield procédait au renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés ;

Considérant que ladite entente était pour une durée de 3 ans et renouvelable pour une même durée ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'accepter l'amendement à l'entente d'une durée d'un an avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés en payant une contribution annuelle comme suit :

Mai 2022 à avril 2023 : 0,18 \$ per capita (pour un total de 453,24\$)

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier, à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-164 Demande d'appui de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau – Renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

Considérant la résolution 2022-R-AG094, reçue de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en regard avec le renouvellement de l'Entente à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appui la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) afin de demander à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, qu'aucune réduction des effectifs ne soit prévue sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir avec la MRC.

De transmettre copie de la présente résolution à Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-165 Appui – Demande à Transports Québec – Réduction de vitesse sur le chemin Point Comfort

Considérant la demande d'appui reçue de madame Diane Blais ;

Considérant que celle-ci demande une réduction de vitesse, d'enlever les lignes de dépassement, d'ajouter des affiches d'attention à nos enfants et de présence d'autobus ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est unanimement résolu :

D'appuyer madame Diane Blais dans ses demandes à Transports Québec concernant le chemin Point Comfort.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES PRÉSENTS

2022-04-166 Octroi de contrat – Appel d'offres 2022-01 – Acquisition d'appareils de protection respiratoire autonome

Considérant l'appel d'offres public 2022-01 – Acquisition d'appareils de protection respiratoire autonome ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Boivin & Gauvin au montant de 181 519,08 \$ taxes incluses.

Que la dépense soit imputée dans le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans au poste 02 22000 725.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Aline Roy, secteur Northfield:

Elle a tenté à plusieurs reprises de communiquer avec l'ancien directeur général, monsieur Sylvain Hubert, sans avoir de retour. Il y a un monument à la mémoire d'Augustin Ethier et elle aimerait savoir s'il y a des subventions disponibles pour entretenir ledit monument. Elle a demandé un devis à monsieur Jean Lafrenière et elle en donnera une copie à la ville dès sa réception. Si le monument peut être restauré, elle propose l'inauguration pendant le passage de monsieur Patrick Normand car il est un descendant d'augustin Ethier. Madame la conseillère Mélanie Lefebvre avise qu'elle apportera le sujet au comité des loisirs.

Madame Mélisa Rochon, résidente de la rue Perras-Morin :

Madame Rochon redemande aux élus s'ils peuvent revenir sur leur décision et l'aider financièrement pour les animaux de Gracefield? Monsieur le maire avise madame Rochon qu'elle doit vérifier si c'est permis sur sa propriété en prenant rendez-vous avec le département de l'urbanisme.

Madame Julie Bilodeau, secteur Northfield:

Madame demande s'il est possible de réparer le chemin du Lac-Desormeaux ou si le conseil a l'intention d'asphalter ce chemin dans un futur proche? Monsieur le maire informe madame Bilodeau que le conseil doit se pencher sur les actifs et établir les priorités, beaucoup de biens de la ville sont en mauvais état. Madame Bilodeau demande s'il y a bel et bien un projet d'asphaltage pour le « cul de sac » dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie. Monsieur le maire informe madame que le chemin du Lac-Pémichangan est intermunicipal et qu'une demande de subvention sera faite pour ce chemin et les frais restants seront divisés entre les deux municipalités.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA	
Aucun varia	
LEVÉE DE LA SÉANCE	
2022-04-167 Levée de la séan	nce
Il est proposé par monsieur le est résolu :	conseiller Jean-Philippe Caron et i
De lever la présente séance à 20	0 h 10.
Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblé demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoptide la présente résolution.	
de la presente resolution	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Le maire	Le directeur général et greffier
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier
Approbation du procès-verbal	<u>:</u>
contenues au présent procès-v	é toutes et chacune des résolutions erbal, n'ayant pas avisé le directeur s de les approuver conformément à et Villes.
Mathieu Caron	
Maire	